

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL VENDREDI 18 MARS 2016 A 18H00

L'an deux mille seize et le 18 mars à 18 h 00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Hedwige SOLA, Maire.

PRESENTS : H. SOLA - D. DOMENECH - C. BITTER - N. VINUELAS - S. FEVRIER – J-P MARTY - J-L. CONSUL - B. ENJALBERT - A. CACCOMO - J. TABELLION - R. SERRADO.

EXCUSES : M. DEMBELE (représentée par H. SOLA) - A. LAMBERT (représentée par D. DOMENECH).

ABSENT : P. TAILHADES.

A 18 h 00, Madame le Maire déclare la séance ouverte.

Elle propose comme secrétaire de séance, M. Christian BITTER.

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents, désigne Christian BITTER, secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR

- 1/ Agrandissement cave coopérative de Quarante.**
- 2/ Vote des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2016.**
- 3/ Vote des comptes de gestion 2015 de la commune, du budget de l'eau et de l'assainissement et du budget des pompes funèbres.**
- 4/ Vote des comptes administratifs 2015 de la commune, du budget de l'eau et de l'assainissement et du budget des pompes funèbres.**
- 5/ Agence postale communale.**
- 6/ Questions diverses.**

Madame le Maire fait part à l'assemblée de la démission de Mme Sandra CHANFREAU.

Madame le Maire propose de rajouter à l'ordre du jour la convention à passer avec le SIAE du Vernazobres concernant la desserte en eau du Hameau de Montplo. Le Conseil Municipal approuve cette proposition à l'unanimité.

1/ Agrandissement cave coopérative de Quarante.

Madame le Maire soumet à l'assemblée le dossier relatif au projet d'extension de la cave coopérative de Quarante que nous a transmis la Préfecture pour avis et lui demande de se positionner sur ce projet. Le conseil municipal émet, à l'unanimité, un avis favorable à ce projet.

2/ Vote des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2016.

Madame le Maire soumet à l'assemblée l'état de notification des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2016 adressé par les services fiscaux. Cet état tient compte de l'actualisation des bases d'imposition. A ce sujet, la Direction Générale des Finances Publiques nous a avisés que les bases de la taxe d'habitation sont surestimées d'environ 2 % suite aux dégrèvements instaurés par le gouvernement pour permettre le maintien en exonération de TH 2015 des veufs et veuves et des personnes de plus de 60 ans taxés suite à la suppression d'une demi-part.

Compte-tenu des bases spécifiées, le produit assuré avec maintien des taux actuels s'élèverait à 308 196 € (307 292 € effectivement perçu en 2015).

Madame le Maire propose de maintenir les taux actuels pour 2016 à savoir :

- Taxe d'habitation : 11.41 %
- Taxe foncière (bâti) : 19.99 %
- Taxe foncière (non bâti) : 58.88 %

Le conseil municipal approuve le maintien des taux d'imposition à l'unanimité.

3/ Vote des comptes de gestion 2015 de la commune, du budget de l'eau et de l'assainissement et du budget des pompes funèbres.

Madame le Maire présente les comptes de gestion 2015 de la commune, du budget de l'eau et de l'assainissement et du budget des pompes funèbres dressés par le receveur municipal et propose à l'assemblée d'approuver ces comptes qui sont en adéquation avec nos comptes administratifs. Le conseil municipal approuve, à l'unanimité, les comptes de gestion 2015.

4/ Vote des comptes administratifs 2015 de la commune, du budget de l'eau et de l'assainissement et du budget des pompes funèbres.

Monsieur BITTER, Adjoint aux Finances, présente à l'assemblée le compte administratif 2015 de la commune :

COMMUNE DE CRUZY

COMPTE ADMINISTRATIF 2015

| <u>DEPENSES</u> | <u>FONCTIONNEMENT</u> | <u>INVESTISSEMENT</u> |
|--|-----------------------|-----------------------|
| CHARGES A CARACTERE GENERAL | 233 657.84 | |
| CHARGES DE PERSONNEL | 355 392.57 | |
| PART A CHARGES INTERCOMMUNALES | 35 443.48 | |
| SUBVENTIONS VERSEES | 25 925.00 | |
| INDEMNITE ELUS | 26 795.90 | |
| INTERETS DES EMPRUNTS | 17 148.52 | |
| REVERSEMENT FISCALITE CNAUTE CNES | 23 272.00 | |
| AMORTISSEMENTS ETUDES PLU | 2 154.00 | |
| VOIRIE | | 13 314.41 |
| BATIMENTS | | 18 560.18 |
| MOBILIER MATERIEL | | 25 327.47 |
| CLUB HOUSE | | 11 853.75 |
| PLU | | 8 071.11 |
| ECLAIRAGE PUBLIC | | 916.48 |
| MAISON DE FANIS | | 20 700.00 |
| GARAGE VIDAL | | 49 353.55 |
| TRAVAUX LOGEMENT DES ECOLES | | 7 700.00 |
| CAPITAL DES EMPRUNTS | | 19 870.98 |
| TRAVAUX EN REGIE | | 7 724.14 |
| TOTAL DEPENSES | 719 789.31 | 183 392.07 |
| <u>RECETTES</u> | <u>FONCTIONNEMENT</u> | <u>INVESTISSEMENT</u> |
| PRODUITS DES SERVICES | 21 533.29 | |
| TAXES FONCIERES ET HABITATION | 307 292.00 | |
| IMPOTS PYLÔNES | 39 537.00 | |
| DOTATIONS ET PARTICIPATIONS | 280 428.56 | |
| REVENUS DES IMMEUBLES | 90 889.00 | |
| REMB PLU CC SUD HERAULT | 8 071.11 | |
| TAXE SUR L'ELECTRICITE | 20 738.47 | |
| DOTATION DE SOLIDARITE COMM COMMUNES | 18 117.00 | |
| DROITS DE MUTATION | 34 378.33 | |
| FPIC | 24 731.00 | |
| REMBOURSEMENT SALAIRES | 16 246.04 | |
| REMB FRAIS PERSONNEL EAU+PF | 29 573.62 | |
| REMB SINISTRE CLUB HOUSE | 1 276.82 | |
| AUTRES PRODUITS GESTION COURANTE | 645.78 | |
| TRAVAUX EN REGIE | 7 724.14 | |
| AFFECTATION DE RESULTATS 2015 | | 467 322.89 |
| TVA | | 53 529.91 |
| TAM | | 14 532.88 |
| SUBVENTIONS CLUB HOUSE | | 37 568.57 |
| SUBV HERAULT ENERGIES LOGEMENT ECOLES | | 2 628.02 |
| SUBV SANITAIRES POSTE FAIC 2014 | | 12 500.00 |
| SUBV TRAVERSEE DU VILLAGE REGION | | 57 392.00 |
| MAISON DE FANIS | | 20 700.00 |
| AMORTISSEMENTS PLU | | 2 154.00 |
| TOTAL RECETTES | 901 182.16 | 668 328.27 |
| Excédent Fonctionnement 2015 | 181 392.85 | |
| Excedent Investissement 2015 | 484 936.20 | |
| Resultat clôture Fonctionnement 2014 | 140 675.92 | |
| Resultat clôture Investissement 2014 | -467 322.89 | |
| Résultat clôture Fonct à reporter sur BP 2016 | 322 068.77 | |

Monsieur Bitter demande au Conseil Municipal d'approuver le compte administratif 2015 de la commune. Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve le Compte Administratif 2015 de la Commune.

Monsieur BITTER, Adjoint aux Finances, présente à l'assemblée le compte administratif 2015 du budget de l'eau et de l'assainissement :

COMMUNE DE CRUZY

SERVICE DES EAUX

COMPTE ADMINISTRATIF 2015

| DEPENSES | FONCTIONNEMENT | INVESTISSEMENT |
|---|-------------------|-------------------|
| ELECTRICITE | 12 046.66 | |
| FOURNITURES DIVERSES | 1 268.14 | |
| ENTRETIEN RESEAUX + STEP | 30 443.52 | |
| ANALYSES | 1 698.39 | |
| ASSISTANCE TECHNIQUE CG34 | 3 446.69 | |
| REVERSEMENT REDEVANCE AGENCE EAU | 28 344.00 | |
| INTERET DES EMPRUNTS | 6 941.97 | |
| TITRES ANNULES | 1 751.02 | |
| AMORTISSEMENT DES BIENS | 43 959.62 | |
| REMBOURSEMENT PERSONNEL A LA COMMUNE | 28 140.00 | |
| CAPITAL DES EMPRUNTS | | 5 137.47 |
| AMORTISSEMENT SUBVENTIONS | | 12 225.00 |
| DESSERTE AEP MONTPLO | | 60 663.36 |
| TRAVAUX AMELIORATION STEP | | 39 363.11 |
| | | |
| | 158 040.01 | 117 388.94 |
| RECETTES | FONCTIONNEMENT | INVESTISSEMENT |
| VENTE DE L'EAU | 119 834.04 | |
| REDEVANCES AGENCE EAU | 35 108.21 | |
| AMORTISSEMENTS SUBVENTIONS | 12 225.00 | |
| AMORTISSEMENT DES BIENS | | 43 959.62 |
| | | |
| | 167 167.25 | 43 959.62 |
| | | |
| Excédent Fonctionnement 2015 : 9 127.24 | | |
| Déficit Investissement 2015 : 73 429.32 | | |
| | | |
| Résultat clôture Fonct 2014 : 184 393.85 | | |
| Résultat clôture Inv 2014 : 95 591.30 | | |
| | | |
| Résultat clôture Fonct à reporter sur BP 2016 : 193 521.09 | | |
| Résultat clôture Inv à reporter sur BP 2016 : 22 161.98 | | |

Monsieur Bitter demande au Conseil Municipal d'approuver le compte administratif 2015 du budget de l'eau et de l'assainissement. Le Conseil Municipal, à la majorité (une voix CONTRE : M. CONSUL) approuve le Compte Administratif 2015 du budget de l'eau et de l'assainissement.

Monsieur Bitter demande au Conseil Municipal d'approuver le compte administratif 2015 du budget des Pompes Funèbres. Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve le Compte Administratif 2015 du budget des Pompes Funèbres.

5/ Agence postale communale.

Madame le Maire soumet à l'assemblée les plans ainsi que les devis relatifs à l'implantation de l'agence postale communale soit dans le bureau actuel, Place de la République, soit dans son bureau, dans les locaux de la mairie.

Ces plans ont été élaborés par M. ROUQUETTE et ont été transmis à Mme ROUDIL qui a apporté quelques observations. Madame le Maire précise également que les devis présentés sont incomplets : ils ne comportent pas, entre autre, la mise en accessibilité des sanitaires pour les personnes à mobilité réduite. Cette mise en conformité va nous être très prochainement imposée par le Code du Travail.

Elle demande maintenant au conseil de se déterminer quant au choix du lieu d'implantation.

Le conseil Municipal, à la majorité des membres présents (8 voix POUR, 5 voix CONTRE : Mme VINUELAS, M. CONSUL, M. SERRADO, M. CACCOMO, M. FEVRIER), décide l'implantation de l'APC dans les locaux de la mairie.

6/ Desserte en eau du Hameau de Montplo :

Le SIAE du Vernazobres a établi une nouvelle convention concernant la desserte en eau du Hameau de Montplo qui tient compte des observations que nous avons soulevées. Cette nouvelle convention tripartite a été soumise à la SAUR pour validation et nous sera retournée ultérieurement.

Madame le Maire demande au conseil l'autorisation de la signer dès réception. Le conseil municipal accepte cette demande.

7/ Questions diverses :

Location de la salle des associations, Rue Ste Foi (ancienne salle du rugby) : Madame le Maire rend compte au conseil de la demande de Mme FERRARESE qui souhaiterait louer la salle susnommée pour effectuer des réunions d'ordre professionnel dans le cadre de ses activités commerciales. Le conseil municipal n'y voit aucune objection.

Rue de l'Amandier : Mme le Maire fait part des doléances des habitants de la rue de l'Amandier par rapport aux déjections de chats et aux nuisances créées par ces déjections. Elle propose qu'un revêtement de la chaussée soit effectué afin de limiter l'accumulation des déjections dans les endroits dégradés. La rue de la République et la Place Roger Salengro auraient également besoin de travaux d'entretien de voirie.

Dans le même ordre d'idée, les chemins conduisant aux vignes auraient également besoin d'entretien.

La commission des travaux va se réunir rapidement afin d'évaluer les travaux de voirie à effectuer dans l'année et donc à prévoir sur le budget communal 2016.

Rentrée scolaire 2016 : Madame Mélanie POCOVI souhaite connaître la position de la commune pour la rentrée scolaire 2016. En effet, 17 élèves de CM2 rentrent au collège, 12 petits de moins de 3 ans seraient susceptibles de rentrer à condition qu'on maintienne le service des deux ATSEM. Le conseil décide de conserver les agents communaux actuels et d'accueillir les enfants de moins de 3 ans que les parents souhaiteraient scolariser.

Contrat location et maintenance des photocopieurs : M. BITTER a reçu à plusieurs reprises la société DIGIT qui assure la location et la maintenance de nos 3 photocopieurs afin de renégocier nos différents contrats. Ses négociations lui ont permis d'obtenir les éléments suivants :

- un coût des photocopies identique à l'école et à la mairie,
- deux remboursements : 245 € et 792 €,
- une proposition de diminution de loyer de 5 975 € par an conditionnelle au renouvellement du contrat,
- un vidéo projecteur offert pour les besoins de l'école et de la mairie.

Bas-Rhône Languedoc : M. BITTER fait part au conseil de la visite, le 12 février 2016, de la société Bas-Rhône Languedoc en la personne de M. Gaëtan DESFONTAINES suite à une demande de la municipalité et des viticulteurs en vue de l'irrigation de certaines parcelles. La commune est porteuse du projet mais la cave coopérative s'est associée à cette initiative ; le conseil d'administration y a répondu favorablement.

Dans un premier temps, il y a lieu de recenser les besoins des viticulteurs. Ils doivent donc déterminer les parcelles ainsi que les superficies qu'ils souhaitent irriguer. En ce qui concerne la municipalité, elle souhaiterait l'irrigation du stade qui est actuellement arrosé avec de l'eau potable. Une étude de faisabilité sera ensuite effectuée ainsi qu'une estimation du coût de l'abonnement.

Aire de jeux : Mme VINUELAS fait part du contrôle par le Bureau VERITAS de l'aire de jeux. Ce dernier a déclaré que l'ensemble des jeux était non conforme à la législation. La décision a été immédiatement prise de fermer l'aire de jeux aux enfants et de démonter les jeux existants.

La société MEFRAN a été contactée et a établi plusieurs devis avec des matériaux beaucoup plus résistants que précédemment. Le montant d'un projet de 4 jeux s'élève à 19 000 € environ auxquels il convient de déduire l'aménagement du sol pris en charge par nos employés municipaux. Mme VINUELAS est chargée de finaliser le projet.

A 20 h 25, l'ordre du jour étant épuisé, Madame le Maire lève la séance.

Le secrétaire de séance,

Madame le Maire,